



**LESNEVEN**

Cœur du Léon / Kalon bro Leon

**COMMUNE DE LESNEVEN**

**29260**

Text

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération du 21 mars 2026 – N° 1**

**DATE DE  
CONVOCATION**

17/03/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Dont 2 procurations

L'An deux mil vingt-six, le 21 mars, à 10 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

**Étaient présents :** Mme BALCON, M. LE VOURCH, Mme MARTIN, M. CORNIC, Mme CHAPALAIN, M. KERMARREC, Mme OLLIVIER, M. BOIVIN, Mme MOUSSET, M. CALVARIN, Mme SALOU, M. AUFFRET, Mmes GUEDES, WALLET, LE CONIAC, M. ABALLEA, Mme QUINSON-SCOARNEC, M. BONNEAU, Mmes BRIAND-PLUCHON, BOURRIE-TOLLEMER, MM. LOUBOUTIN, GROS, Mme BERNABLE, MM. NOGUES, BOUCHARÉ, SALIOU, Mme LE BORGNE.

**Absents ayant donné procuration :** M. HAMON à M. KERMARREC, Mme QUINQUIS à Mme BALCON.

Mme LE BORGNE a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Création de postes de Conseillers Municipaux Délégués**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décidera la création d'un nombre de postes de conseillers délégués par un vote à main levée.

Il est proposé de créer 4 postes de conseillers délégués.

**Accord unanime du Conseil municipal.**

Le Maire,

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire,  
Katell LE BORGNE



**LESNEVEN**  
Cœur du Léon / Kalon bro Leon

# COMMUNE DE LESNEVEN

## 29260

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération du 21 mars 2026 – N° 2

**DATE DE  
CONVOCAATION**

17/03/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

Dont 2 procurations

L'An deux mil vingt-six, le 21 mars, à 10 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

**Étaient présents :** Mme BALCON, M. LE VOURCH, Mme MARTIN, M. CORNIC, Mme CHAPALAIN, M. KERMARREC, Mme OLLIVIER, M. BOIVIN, Mme MOUSSET, M. CALVARIN, Mme SALOU, M. AUFFRET, Mmes GUEDES, WALLET, LE CONIAC, M. ABALLEA, Mme QUINSON-SCOARNEC, M. BONNEAU, Mmes BRIAND-PLUCHON, BOURRIE-TOLLEMER, MM. LOUBOUTIN, GROS, Mme BERNABLE, MM. NOGUES, BOUCHARÉ, SALIOU, Mme LE BORGNE.

**Absents ayant donné procuration :** M. HAMON à M. KERMARREC, Mme QUINQUIS à Mme BALCON.

Mme LE BORGNE a été nommée secrétaire de séance.

### OBJET : Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal

Madame le Maire rappelle que les fonctions d'élu local sont bénévoles. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 dans la limite d'une enveloppe financière qui varie selon la taille de la commune.

Pour la commune de Lesneven appartenant à la strate 3500 à 9999 habitants, le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (58,30 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) et du produit de 23.32 % de l'indice brut terminal de la FP (indemnité maximale d'un adjoint), par le nombre d'adjoints ayant reçu délégation.

Il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des indemnités des élus locaux dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

L'indemnisation d'un conseiller municipal délégué et d'un conseiller municipal est possible à deux conditions : elle ne peut être supérieure à celle susceptible d'être versée au maire ; les indemnités du maire et des adjoints doivent être diminuées d'autant afin de respecter l'enveloppe globale autorisée.

Proposition de répartition de l'enveloppe :

Calcul de l'enveloppe :

Fonction	Indemnité mensuelle brute maximale	Nombre d'élus	Total mensuel	Total annuel
Maire	2 396,43 €	1	2 396,43 €	28 757,16 €
Adjoint	958,57 €	8	7 668,56 €	92 022,72 €
Total			10 064,99 €	120 779,88 €

Il est proposé de répartir l'enveloppe entre le Maire, 8 adjoints et 4 conseillers délégués et 16 conseillers municipaux ainsi qu'il suit à compter du 21 mars 2026.

	% maximal	Montant mensuel brut maximum	% proposé	Montant mensuel brut proposé	Majoration de 15 %	Montant mensuel brut majoré proposé
Maire	58,30%	2 396,43 €	45%	1 849,73 €	277,46 €	2 127,19 €
1 <sup>er</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
2 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
3 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
4 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
5 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
6 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
7 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
8 <sup>e</sup> adjoint	23,32%	958,57 €	16%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
Conseiller délégué			16%	657,68 €		657,68 €
Conseiller délégué			10%	411,05 €		411,05 €
Conseiller délégué			10%	411,05 €		411,05 €
Conseiller délégué			10%	411,05 €		411,05 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
Conseiller municipal			1,60%	65,77 €		65,77 €
TOTAL	244,86%	10 065,02	245%	10 054,33 €	1 066,68 €	11 121,01 €

Les indemnités sont payées mensuellement pour le Maire, les adjoint et les conseillers délégués, elle sera versée trimestriellement pour les conseillers municipaux et seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Accord unanime du Conseil municipal.**

Le Maire,

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire,  
Katell LE BORGNE